

Le

Chère Voisine, Cher Voisin,

Vous êtes probablement averti-e-s qu'ENEDIS (ex-ERDF, filiale à 100 % d'EDF) va installer très prochainement des compteurs électriques connectés dits « intelligents » **LINKY**, qui rayonneront par **CPL –Courants Porteurs en Ligne–** avec injections de radiofréquences dans **TOUTE L'INSTALLATION ELECTRIQUE** des appartements et de l'immeuble / des maisons, transformant chaque appareil et tous les câbles électriques en véritables antennes-relais.

Un autre compteur communicant pour le gaz, **GAZPAR**, est également prévu, ainsi qu'un compteur communicant individuel pour l'**EAU FROIDE**, et même pour l'eau **CHAUDE** dans les immeubles à chauffage collectif (ce dernier étant assorti d'une **AMENDE de 1 500 euros** en cas de refus !). En revanche **AUCUNE SANCTION** n'est prévue en cas de refus du Linky, Gazpar et du compteur communicant individuel d'eau froide, donc on peut les refuser.

À cause des **RADIOFRÉQUENCES** qu'ils injectent dans les circuits électriques et les câbles prévus pour transporter uniquement les basses fréquences de l'électricité à 50 hertz, les compteurs LINKY provoquent des **INCENDIES** et des **PANNES** : téléviseurs, ordinateurs, matériel professionnel chez les commerçants et dans les entreprises.

Le responsable LINKY d'ERDF (renommé ENEDIS le 30 mai 2016) a reconnu le 16 janvier 2016 sur RMC que **8 INCENDIES** ont été provoqués par des LINKY pendant la phase d'expérimentation en 2010-2011.

De **NOUVEAUX INCENDIES**, des **EXPLOSIONS**, ainsi que des **MILLIERS DE PANNES** ont eu lieu depuis le déploiement généralisé du Linky commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

La responsable communication du Linky a reconnu publiquement le 6 octobre 2016 l'existence de **10 CAS** de personnes contraintes de **QUITTER LEUR LOGEMENT** après l'installation du Linky en raison des symptômes de l'électrosensibilité.

Au Canada, après le déclenchement de 8 incendies, la Région Saskatchewan a ordonné le **RETRAIT OBLIGATOIRE** de **105 000** compteurs communicants. Il est donc particulièrement scandaleux qu'en France le déploiement soit en cours alors que plusieurs incendies et explosions sont déjà survenus.

Ce n'est donc pas sans raisons que plus de **900 COMMUNES** françaises ont **INTERDIT** le déploiement du LINKY et du GAZPAR sur leur territoire par **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**, et ce nombre augmente chaque semaine.

Ces compteurs connectés générateurs d'ondes ont été **REFUSÉS** par l'Allemagne, la Belgique et l'Autriche, et sont en train d'être **DÉMONTÉS** en Californie suite à des scandales sanitaires et à des procès. Au Québec, une option de retrait est proposée.

Mais ce n'est pas tout. Depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences qu'émet le LINKY sont officiellement reconnues « **POTENTIELLEMENT CANCÉRIGÈNES** » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Avec le système LINKY, des « opérateurs d'effacement », sociétés privées, **ÉTEINDRONT À DISTANCE** nos appareils électriques lors des « pointes » de consommation.

De plus, ces compteurs LINKY sont **ÉNERGIVORES** (ils consomment de l'électricité), en informatisant toute la distribution d'électricité ils rendront la France vulnérable au **PIRATAGE**, au **CYBER-TERRORISME**, au **BLACK-OUT**. Ils permettent en outre la **SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE** de la population en transmettant à tout instant les données de consommation électrique de chaque logement, de sorte que l'on peut savoir à distance si le logement est vide ou occupé et à quelles activités les occupants se livrent. Les logements connectés seront la cible idéale des **CAMBRIOLEURS**. Et ERDF/ENEDIS prévoit de **VENDRE NOS DONNÉES** (Big Data) !

Enfin, pour le fonctionnement de ces compteurs, **700.000 ANTENNES-RELAIS GPRS** supplémentaires seront installées à hauteur d'homme sur les postes de transformation électrique, augmentant ainsi le brouillard électromagnétique ambiant.

ENEDIS veut aller très vite : l'**INSTALLATION MASSIVE** des compteurs Linky sur le mode du "mitage", un immeuble par-ci, un immeuble par-là, et ce dans tous les départements. Surveillons ce qui se passe dans notre ville !

Le coût de l'opération est estimé à **SEPT MILLIARDS D'EUROS**, que vont empocher EDF et les autres sociétés qui se partagent le gâteau du Linky\*\*. Cet argent provient de l'augmentation de nos factures, notamment via l'augmentation de la taxe CTA, déjà subie.

Au Québec, **TOUTES LES FACTURES ONT AUGMENTÉ** après le remplacement de 3,9 millions de compteurs classiques par des compteurs « intelligents ».

Il serait donc souhaitable que la Copropriété / l'ensemble des locataires les refuse pour éviter ces rayonnements de radiofréquences et de micro-ondes à hauteur d'homme et, pour cela, qu'une décision collective puisse intervenir en assemblée générale. Nous pourrions alors envisager de **PROTÉGER NOS COMPTEURS SITUÉS SUR LES PALIERS** par des serrures efficaces pour en contrôler l'accès et conserver nos compteurs actuels, afin de nous protéger, nous et nos enfants.

Je tiens à votre disposition un ensemble d'explications et de documentations sur le sujet, directement ou par courriel, notamment l'émission **ENVOYÉ SPÉCIAL** de 30 minutes présentée par **ÉLISE LUCET** le 14 juin 2018, et un document d'information sur l'aspect juridique de ce nouveau compteur Linky qui **PORTE ATTEINTE À NOS DROITS**.

Cordialement,

Signature et contact :

PS1. Les assurances refusent définitivement d'assurer tout risque lié aux champs électromagnétiques et ce, depuis 2001. La société ENEDIS n'est pas couverte par EDF ASSURANCES, qui est une **société de courtage d'assurances et de réassurances**, et non une compagnie d'assurance. **Les poseurs de Linky sont sans qualification professionnelle**, ce qui est contraire à la réglementation qui prévoit depuis 1998 que tous les travaux d'électricité doivent être réalisés par des électriciens, **profession réglementée** soumise à une **obligation d'assurance** (voir documents en ligne\*).

Sites d'information révélant les graves inconvénients du Linky et les moyens légaux d'éviter la pose :

\*<http://www.santepublique-editions.fr> (enquête, kit complet de lutte contre Linky)

<http://refus.linky.gazpar.free.fr> (articles de presse, liste des communes ayant délibéré...)